



Colloque sur les langues régionales et minoritaires – Bilan



Renforcer le soutien aux langues régionales ou minoritaires (LRM) dans un contexte plurilingue : Colloque

7 novembre 2023

Introduction

Organisé dans le cadre de la coopération du CELV avec la Commission européenne, le colloque comptait 46 participant·e·s en présentiel (représentant·e·s d'agences gouvernementales et d'ONG et professionnel·le·s de l'éducation aux langues) et deux personnes supplémentaires qui ont participé en ligne au panel.

Au sens de la [Charte européenne des langues régionales ou minoritaires](#) (CELRM), que 20 États membres du Conseil de l'Europe n'ont pas encore ratifiée, on entend par « langues régionales ou minoritaires » (LRM) les langues « pratiquées traditionnellement sur un territoire d'un État par des ressortissants de cet État qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'État » et « différentes de la (des) langue(s) officielle(s) de cet État » ; cette définition « n'inclut ni les dialectes de la (des) langue(s) officielle(s) de l'État ni les langues des migrants ». Les langues dont il a été question au cours du colloque ne répondaient pas toutes à cette définition.

Le Conseil de l'Europe soutient depuis longtemps les langues des minorités au moyen de la [Convention-cadre pour la protection des minorités nationales](#) et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Compte tenu de ses valeurs fondatrices – démocratie, droits humains et État de droit –, l'Organisation a toujours été soucieuse de préserver la diversité linguistique et culturelle et de promouvoir l'éducation aux langues. Ces dernières années, l'accent a été mis sur le plurilinguisme plutôt que sur l'apprentissage des langues étrangères, et la Recommandation CM/Rec(2022)1, qui porte sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie, adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en février 2022, fait de l'éducation aux langues une priorité politique.

Dans l'Union européenne, cinquante millions de personnes parlent une langue régionale ou minoritaire. La diversité linguistique est donc importante pour les citoyen·ne·s ; elle est également fondamentale pour l'UE. La Commission européenne (CE) ne détient pas un pouvoir général dans le domaine des minorités ou de leur statut : ces questions relèvent de la compétence des États membres. La CE, qui a pour fonction de contrôler la mise en œuvre de la législation de l'UE, s'emploie à soutenir la diversité linguistique avec les moyens dont elle dispose. En particulier, elle encourage l'apprentissage des langues par le biais des programmes « Europe créative » et « Erasmus+ » et finance des projets qui mettent en valeur les LRM. De plus, en 2023 et 2024, le label européen des langues donne la priorité à des projets sur les LRM qui favorisent une citoyenneté active. Le programme de recherche de la CE soutient aussi la diversité linguistique en examinant comment utiliser les outils numériques pour promouvoir les LRM.

Le programme

Le colloque comportait deux volets principaux : le premier était consacré à une série d'études de cas, et le second combinait une discussion de groupe avec les réflexions et réactions d'un panel de haut·e·s fonctionnaires, de représentant·e·s d'ONG et d'expert·e·s.

Développer des études de cas

Le tableau 1 donne un aperçu des études de cas.

Tableau 1 – Aperçu des études de cas présentées au colloque

Orateur·rice·s	Pays/Territoire/ Région	Langues mentionnées
Structures gouvernementales		
Kim Buxton Direction norvégienne de l'éducation et la formation	Norvège	sáme du nord, sáme de Lule, sáme du sud kvène, finnois romani, romanes
Darja Farič Klemenčič Institut national de l'éducation de la République de Slovénie	Slovénie	hongrois italien romani
ONG		
Thierry Delobel FLAREP (Fédération pour les Langues Régionales dans l'Enseignement Public)	Réunion Guyane France métropolitaine Pays basque	créole réunionnais 12 des 40 langues reconnues comme langu de France, dont le créole guyanais corse, flamand basque
Annalisa Schaniel et Andreas Gabriel Lia Rumantscha	Suisse	romanche
Julien Noël Service des langues régionales endogènes de la Fédération Wallonie-Bruxelles Romain Berger Haute École de la ville de Liège	Belgique	wallon
Exemples de pratiques pédagogiques		
Ada Bier Universidad del País Vasco	Communauté autonome basque Frioul-Vénétie-Julienne	basque frioulan
Ágnes Antal Nyustin , maire de Vyškovce nad Ipľom Szabina Szabó Balázs, directrice de l'école communale	République slovaque	hongrois, romani, tchèque

Les études de cas présentées au nom de structures gouvernementales de la Norvège et de la Slovénie décrivent l'offre éducative découlant du statut des LRM en question. Dans ces deux pays, le nombre d'apprenant·e·s concerné·e·s est faible et le manque de personnel qualifié rend parfois difficile de respecter les obligations juridiques.

Les études de cas présentées par les ONG portaient sur le soutien aux communautés de locuteur·rice·s et aux apprenant·e·s de langues à l'extérieur et à l'intérieur des systèmes éducatifs nationaux. Dans certains cas, on constatait ici encore que le nombre de locuteur·rice·s/d'apprenant·e·s était faible (romanche, wallon) ; mais dans d'autres cas, ce nombre était élevé (basque en France métropolitaine, créole réunionnais et créole guyanais dans les territoires français d'outre-mer).

L'exemple de pratique pédagogique mise en œuvre dans la Communauté autonome basque et dans la région du Frioul-Vénétie-Julienne a montré que les apprenant·e·s du basque et du frioulan trouvaient très motivant de travailler sur des projets ambitieux ; cela leur donnait aussi une bonne raison d'utiliser la langue. L'exemple de la Slovaquie rendait compte d'une approche plurilingue de l'éducation dans un établissement scolaire qui participe à [l'expérimentation de la politique romani plurilingue](#) du Conseil de l'Europe. Parmi les élèves figurent des locuteur·rice·s du slovaque, du hongrois, du romani et du tchèque. L'intégration de toutes ces langues dans la vie de la classe est bénéfique pour l'apprentissage des matières inscrites au programme et favorise la cohésion sociale.

Les études de cas illustrent deux défis distincts posés par les LRM. Premièrement, lorsque le nombre de locuteur·rice·s de langues officiellement reconnues diminue, le défi consiste à préserver la langue en soutenant les efforts d'enseignement et d'apprentissage de cette langue, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du système éducatif. Cela s'applique aux langues minoritaires telles que le wallon et le romanche, mais aussi aux langues nationales lorsqu'elles ont un statut officiel dans un autre territoire, comme le hongrois et l'italien en Slovénie. Deuxièmement, lorsqu'un grand nombre de locuteur·rice·s de langues minoritaires ne maîtrisent pas la langue de scolarisation, le défi consiste à trouver un moyen de leur donner un accès linguistique à l'éducation. L'un de ces moyens est de développer une ou plusieurs variétés d'éducation bilingue, comme avec le basque en France et avec les créoles à la Réunion et en Guyane ; un autre moyen est d'adopter une approche plurilingue qui associe le programme scolaire et les langues familiales et qui intègre ces langues dans la communication au sein de la classe et dans la vie de la classe, comme dans l'école communale de Vyškovce nad Ipľom.

Lors des séances du matin, la présentation par Gabija Kiausaitė s'est concentrée sur deux publications du CELV, [Le voyage linguistique de Lara à travers l'Europe](#) et [Le voyage de Lara à la découverte des langues régionales et minoritaires d'Europe](#), qui visent à sensibiliser les élèves à la diversité linguistique et culturelle de l'Europe. Dans le cadre de sa collaboration avec la Commission européenne, le CELV a conçu une [application multilingue](#) qui a été traduite dans plus de 30 langues. Il est prévu d'y intégrer des langues régionales l'an prochain.

Travail en groupe et panel de discussion

Au début de l'après-midi, les participant·e·s ont été réparti·e·s en trois groupes pour discuter des exposés de la matinée et des liens avec leurs propres expériences dans leurs contextes respectifs. Chacun des groupes devait aussi formuler une question à poser au panel, qui s'est composé comme suit :

- Petra Roter (modératrice), Présidente du Comité consultatif de la [Convention-cadre pour la protection des minorités nationales](#) ;

- Andreas Stockhammer, [ministère fédéral autrichien de l'Éducation, de la Science et de la Recherche](#) ;
- Claudine Brohy, ancien membre du [Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires](#) ;
- Vicent Fenollar i Sastre, [Réseau pour la promotion de la diversité linguistique \(NPLD\)](#) ;
- Elin Haf Gruffydd Jones et Davyth Hicks, [Réseau européen pour l'égalité linguistique \(ELEN\)](#) ;
- Cor Van der Meer, [Mercator – Centre de recherche européen sur le multilinguisme et l'apprentissage des langues](#) ;
- Laurent Bergez, [ministère français de l'Éducation nationale et de la Jeunesse](#).

Dans les comptes rendus des groupes figuraient notamment les points suivants :

- Il est important d'associer des représentant·e·s des minorités à l'élaboration des politiques, qui devrait combiner un processus descendant (partant du sommet) et un processus ascendant (partant de la base).
- Dans l'éducation en général, il est important d'encourager les enfants à être fiers de leur culture.
- Les langues des migrant·e·s (explicitement exclues de la définition des LRM donnée dans la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires) devraient être traitées comme les langues minoritaires.
- Des politiques linguistiques nationales différentes produisent des politiques éducatives différentes et donc des approches différentes de l'intégration des LRM dans l'éducation.
- L'intégration des LRM dans l'éducation se heurte à des difficultés communes, telles que la pénurie d'enseignant·e·s et le manque de motivation des apprenant·e·s. Ce dernier est souvent imputable au statut inférieur de la LRM en question.
- Il est important de soutenir les LRM en dehors de leurs territoires ancestraux.
- Il y a une grande différence entre les LRM de statut supérieur et les LRM de statut inférieur.

Les groupes ont posé au panel les questions suivantes :

Groupe 1 – Que peut-on faire pour encourager les jeunes à poursuivre l'apprentissage des LRM dans le second cycle de l'enseignement secondaire et au-delà ?

Cette question part du constat que l'offre éducative pour les LRM tend à être bien développée aux niveaux de la maternelle et du primaire, mais nettement moins dans l'enseignement secondaire. Laurent Bergez a indiqué que ce problème ne pouvait pas être réglé par les établissements scolaires, mais qu'il nécessitait une action politique. Cor Van der Meer a suggéré que l'utilisation d'une LRM devait être gratifiante ; des incitations financières peuvent être nécessaires pour garantir l'utilisation de la langue dans la vie quotidienne.

Groupe 2 – Comment éviter la stigmatisation des LRM et améliorer leur statut ?

Andreas Stockhammer a fait remarquer qu'en Autriche, tout le monde s'accorde à dire que, du point de vue du marché du travail, avoir plus d'une langue est un atout. C'est une raison de ne pas abandonner l'étude d'une langue minoritaire au niveau de l'enseignement secondaire. Vicent Fenollar i Sastre a fait valoir que le meilleur moyen d'améliorer le statut des LRM est de leur donner une reconnaissance officielle, ce qui augmente aussi le nombre d'apprenant·e·s ; il est également utile que des personnes éminentes utilisent les LRM. Laurent Bergez a souligné que ces dernières années, l'enseignement bilingue et l'enseignement par immersion se sont développés en France ; il a aussi insisté sur la difficulté de maintenir une langue minoritaire lorsqu'elle n'est plus parlée à la maison et que l'école est le dernier lieu de transmission.

Groupe 3 – Comment faire en sorte que l'éducation plurilingue et interculturelle et l'éducation inclusive accordent des droits linguistiques aux apprenant·e·s qui parlent des LRM ou des langues de migration ?

Claudine Brohy explique que le romanche est parlé par une petite minorité de la population suisse, mais que l'immigration lui a été bénéfique. En effet, lorsque la première école bilingue a ouvert en 1995, seuls 25 % des élèves étaient des locuteur·rice·s du romanche. La majorité des élèves étaient des immigré·e·s portugais·e·s qui choisissaient d'apprendre le romanche pour mieux s'intégrer. Une langue de migration, le portugais, s'est donc révélée être une alliée du romanche.

Conclusion : possibilités d'actions futures

Les participant·e·s ont trouvé le colloque instructif, stimulant et enrichissant. Il·elle·s ont proposé de lui donner suite en menant, par exemple, les actions suivantes :

- développer un certain nombre d'études de cas simples pour faciliter l'accès aux informations de base ;
- établir des réseaux de parties intéressées en vue d'étudier les possibilités de coopération régionale ;
- examiner les moyens de faire prospérer ensemble les langues patrimoniales et les langues des migrant·e·s ;
- organiser une conférence intergouvernementale qui permettrait d'élaborer des réponses concertées aux défis sociétaux et éducatifs posés par toutes les langues minoritaires, quel que soit leur statut.

David Little
22 janvier 2024